



	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-489 135,57 €	0,00 €	340 250,27 €	1 110,20€	-147 775,10€
Fonctionnement	716 210,51 €	489 135,57 €	151 888,36 €	5 865,43€	384 828,73€
Total	227 074,94 €	489 135,57 €	492 138,63 €	6 975,63€	184 546,82€

**Vote : 3 contre (Mme Tavera, M Bardoc et M Perrier) 7 pour**

### **Compte Administratif M49 2018 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 pour le service eau et assainissement :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 126 584,90 €	189 631,01 €	1 316 215,91 €
Dépenses	1 423 596,54 €	178 694,72 €	1 602 291,26 €
Déficit	-297 011,64 €		-286 075,35 €
Excédent		10 936,29 €	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	481 558,46 €	0,00 €	-297 011,64 €	184 546,82 €
Fonctionnement	118 103,64 €	0,00 €	10 936,29 €	129 039,93 €
Total	599 662,10 €	0,00 €	-286 075,35 €	313 586,75 €

**Vote : 3 abstentions (Mme Tavera, M Bardoc, M Perrier)**

### **Demande de subvention auprès du SMD du Gard pour l'impression et la distribution du DICRIM :**

Suite à la délibération 2018-87 du 4 décembre 2018 approuvant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), document indiquant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde (dont les consignes de sécurité) relatives aux risques auxquels est soumise la commune.

Vu le code de l'environnement et plus précisément les articles R125-10 et 11, l'information de l'existence du DICRIM doit être fait par voie d'affichage et il doit être mis à disposition en mairie pour une libre consultation.

Considérant qu'il y a lieu d'imprimer et de distribuer le DICRIM aux administrés de la Commune,

Vu le montant prévisionnel d'impression, pliage, agrafage estimé à 760,00€uros TTC et le montant prévisionnel de distribution est estimé à 175,56 €uros TTC.

Afin de financer ces coûts, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental du Gard, à hauteur de 80% du coût H.T. soit 623,71€uros.

**Vote : unanimité**

### **Demande subvention DETR 2019 pour les travaux de sécurisation de la circulation aux abords de l'école de Collias :**

La circulation aux abords de l'école de Collias, sise au croisement de la RD112 et de rues étroites du centre ancien, pose depuis toujours problème. La raison en est l'impossibilité pour les parents de trouver une place de stationnement aux heures de dépose et de ramassage des enfants, quand la circulation des voitures, des bus de ramassage scolaire et des camions bat son plein sur la route départementale.

Le projet de sécurisation de la circulation aux abords de l'école vise à sécuriser la circulation des enfants et des parents aux abords de l'école :

- en désengorgeant la circulation des véhicules.
- en faisant l'acquisition, auprès d'Un Toit pour Tous, d'une parcelle aménagée en parking de 15 places mis à la disposition des parents, sur la parcelle dite Brémond, un cheminement piétonnier étant aménagé depuis le parking jusqu'à l'école.
- en effectuant des travaux de rénovation et d'aménagement de voirie, rue de la Combe, qui verra la matérialisation d'une circulation piétonne et de places de stationnement, dont 5 en haut de la rue (près de l'école) limitées à 15 minutes de stationnement, aux heures de ramassage et de dépose des enfants.

Le montant prévisionnel du projet est estimé à 129 181 euros HT.

Afin de financer le coût de ces travaux, il est proposé de :

- solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 de 67 672 €uros HT,
- contracter un emprunt pour financer le solde.

**Vote : 3 abstentions (Mme Tavera, M Bardoc et M Perrier)**

**Acquisition au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon SMGG de 16m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise du chemin de St Privat :**

Vu la délibération du 18 septembre 2018 du comité syndical du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG) approuvant la cession de 16 ca à la commune de Collias pour un euro symbolique.

Considérant qu'afin de garantir l'accès aux propriétés mitoyennes des parcelles acquises par le SMGG, il est nécessaire que la commune se réapproprie le terrain d'emprise du chemin communal de Saint Privat, soit 16 ca de la parcelle acquise par le syndicat, il est proposé d'approuver l'acquisition pour un euro symbolique de 16 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée Section E n°416 (les frais de notaire sont à la charge de la commune)

**Vote :2 abstentions ( M Bardoc et M Perrier)**

**Echange parcellaire COMMUNE – Mme ROUX :**

Suite à la délibération du 27 mai 2008, un échange parcellaire aurait dû être fait entre la commune et Mme Roux. Cela aurait demandé, en amont, une modification du règlement du lotissement de Campchestève qui n'a pas été faite avant la clôture du lotissement.

Considérant que, dans le cadre de l'échange entre la Commune et Madame France ROUX, la cession par la commune de 16 m<sup>2</sup> de la parcelle B 1683, n'est pas soumise à enquête publique ni même à déclassement.

Vu la demande de Madame France ROUX à la commune de réaliser cet échange afin de faciliter l'accès à la parcelle B 1532 (anciennement lot 22) voisine de Mme France ROUX et que son terrain ne soit plus grevé par le passage de son voisin, il est proposé de valider l'échange suivant : Madame France ROUX échange avec la commune 16m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée **Section B N° 1533** contre 16 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée **Section B n°1683**, pour le **prix d'un euro** symbolique.

Les frais de notaire et tout autre frais que cela pourrait engendrer, seront à la charge de Madame France ROUX.

Afin de pouvoir réaliser cet échange, un nouveau document d'arpentage définissant les nouveaux numéros des parcelles cédées sera rédigé par un géomètre et les frais correspondants seront également entièrement pris en charge par Mme ROUX France.

**Vote : unanimité**

**Règlement intérieur bibliothèque :**

Un nouveau règlement intérieur de la bibliothèque communale de Collias a été rédigé.

La durée du prêt y est portée à 21 jours.

**Vote : unanimité**

**Adhésion à un groupement de commandes : entretien des espaces verts :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à un groupement de commandes élaboré par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour la réalisation de prestations d'entretien pour les espaces verts sur le territoire communal (élagage et abattage des arbres, entretien du parc arboré, fauchage des fossés par le passage d'épareuse et les traitements phytosanitaires)

**Vote : unanimité**

**Convention de prestation de service d'assistance technique au sein du bloc local de la Communauté de Communes du Pont du Gard : services techniques**

Il est proposé l'utilisation d'une convention ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux prestations suivantes délivrées par la Communauté de Communes du Pont du Gard :

- Entretien des espaces verts,
- Travaux de ferronnerie (conception de garde-corps, pergolas, potelets...),
- Travaux divers (manutentions, montage scénique...).

La facturation par la Communauté de Communes du Pont du Gard se fait après service fait, et compense l'ensemble des charges engagées à savoir :

- les charges de personnel calculé en fonction de la catégorie de fonction publique territoriale à laquelle sont rattachés les agents et en fonction des missions exercées,
- les frais de gestion administrative (traitement des salaires, des congés et de la carrière, frais de structure) à hauteur de 7,50 %,
- les frais de déplacement professionnels quand il y en a,
- les fournitures en rapport direct avec les interventions,
- les charges liées aux équipements nécessaires à la réalisation des prestations.

Dans le cadre de prestations nécessitant une location spécifique du matériel, les charges relatives à la location de ce matériel sont refacturées au prorata du nombre d'heures d'utilisation.

La Communauté de Communes du Pont du Gard prend en charge les frais d'encadrement, la formation des agents, les équipements de protection individuelle, les investissements éventuels en matériels et véhicules.

**Vote : unanimité**

### **Subvention exceptionnelle ABPC :**

L'Association de l'Amicale Boules de Pétanque Colliassoises (ABPC) a rénové le sol du boulodrome. S'agissant de l'aménagement et de l'entretien d'un espace communal, au même titre que les jardins communaux ou la salle polyvalente, il est proposé de prendre en charge 300 euros sur un montant total de travaux de 304 euros.  
**Vote : 3 abstentions (Mmes Delplace, Mollis, et Revel), 8 pour**

### **Acceptation don fragment stèle :**

Suite à la proposition de Madame Annick VERROUST d'offrir à la Collectivité un fragment de stèle, datant de 3500 av JC et dégagé du Monument du Courion à Collias, en présence de l'archéologue Xavier GUTHERZ et de Néri GARNIER.

Considérant que la jurisprudence reconnaît la possibilité d'un « don manuel », par simple remise matérielle de l'objet concerné et ce, pour des biens à valeur limitée, il est proposé d'accepter cette donation faite, sans demande de contrepartie à la commune de Collias et remercie la donatrice au nom de la commune.

**Vote : unanimité**

### **Questions diverses/ Informations**

#### ***Nouvelle STEP***

La nouvelle STEP est actuellement en mode test. Elle passera en mode observation, à partir du 22 Février. Sa mise en fonction ne se fera qu'une fois qu'une quantité suffisante de boues se sera constituée, dans environ 2 mois. Parallèlement, la démolition de l'ancienne STEP se fera d'ici peu après évacuation des boues. Monsieur Bardoc demande si cela a fait l'objet d'un marché. Monsieur Bottani précise que la démolition est comprise dans le marché global de la STEP, Lot1 et va donc pouvoir commencer.

#### ***Forage :***

Monsieur Bottani explique que l'entreprise a foré jusqu'à 6 m puis s'est arrêtée pour bétonner et stabiliser l'accès avant de reprendre la foration pour environ 3 semaines de travail.

***Chaudière école :*** Monsieur Palay revient sur les problèmes rencontrés avec la chaudière et ses dysfonctionnements. En effet, cela a occasionné des températures basses dans l'école pour les enfants, les professeurs et le personnel communal, ce qu'il déplore, tout en tenant à préciser que, ni la mairie, ni les réparateurs n'ont ménagé leurs efforts. Il s'agit au final d'une pièce cassée qui va être changée. Entre-temps, la chaudière fonctionne à nouveau normalement.

***PLU :*** Monsieur Palay reprend un rapide historique de la procédure. Le PADD a été proposé au débat des conseillers municipaux lors d'une séance du conseil municipal durant laquelle tous les élus ont pu s'exprimer. Il s'est ensuite tenu une réunion avec les Personnes Publiques Associées et une réunion publique sur la présentation du PADD et des OAP. Monsieur le Maire précise que les administrés ont été nombreux à se déplacer pour entendre l'exposé du cabinet Crouzet sur le travail fait et les grands projets d'ensemble projetés. Monsieur Palay ajoute que, normalement, le PLU devrait être approuvé courant 2019. Monsieur le Maire précise qu'il y a une réunion pour le PADD du SCOT qui se tiendra à Castillon le vendredi 22/02 à 18h. Monsieur Bardoc demande où en est la mise en ligne du dossier des OAP. Monsieur Palay répond qu'ils font quelques ajustements et que, conformément à ce qui a été annoncé, une mise en ligne sera faite par la commune dans les délais sur le site internet de la mairie.

#### ***Cuisine***

Le mode de fonctionnement qui semble être retenu pour le moment est la SPL (Société Publique Locale). Il s'agit d'une société par actions dont les actionnaires sont des collectivités, dans le cas présent, les communes de Collias, Sanilhac-Sagriès et Argilliers. Il est envisagé de garder la maîtrise à 3 communes mais de partager le projet avec une 4<sup>e</sup> commune, dont la SPL serait prestataire de service en approvisionnant cette commune en repas. Monsieur le Maire indique que l'investissement pour ce projet serait assez faible, environ 20 000€ par commune. Il rajoute que le coût du repas ne serait pas beaucoup plus élevé. Ce projet devait aboutir en cours d'année scolaire mais, vu l'impossibilité de trouver un prestataire acceptant d'arrêter son contrat en cours d'année scolaire, il est projeté de rendre opérationnel le projet pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

#### ***Linky***

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité en Avril 2018 contre l'installation de compteur communiquant Linky sur la commune tant que certaines questions sur la santé et la sécurité n'avaient pas reçues de réponses précises. L'état via la Préfecture a demandé à retirer cette délibération, jugée non conforme. La commune n'ayant pas répondu à cette injonction, la Préfecture a saisi le tribunal administratif qui a annulé la délibération. Monsieur le Maire indique que le mercredi 13 mars, de 9h à 12h, Enedis recevra les administrés pour répondre à leurs questions. Il précise qu'Enedis a accepté cette permanence mais ne souhaite pas faire de réunion publique.

### ***Projet Bremond :***

Monsieur le Maire explique que le projet est en cours d'élaboration mais que l'équilibre financier de l'opération est difficile à trouver. L'Établissement Public Foncier et UN TOIT POUR TOUS font, en plus, une étude de marché sur les prix du foncier sur la commune, dans le but d'affiner le bilan financier de l'opération. Une fois cet équilibre trouvé et le projet arrêté, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux colliassois.

### ***Bibliothèque :***

Monsieur le Maire explique que la mise en réseau de la bibliothèque avance bien. Ils ont reçu le Département puis la DRAC pour voir comment aménager le rez-de-chaussée de l'ancienne mairie en bibliothèque. Il y a des aides possibles par la DLR, la DRAC et le Conseil départemental. Toutefois, Monsieur le Maire précise que l'État pousse à l'utilisation mixte des bâtiments: poste, bibliothèque, accueil CCAS, assistance sociale...

Monsieur Palay ajoute que la DRAC peut peut-être aider pour la rénovation du bâtiment, ce qui n'est pas négligeable car le bâtiment n'est pas en très bon état, notamment sa toiture.

### ***OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) :***

Monsieur Bottani indique que mercredi 27 mars à 18h30, au foyer, se tiendra une réunion publique organisée par la DDTM et l'ONF. Les personnes concernées recevront un courrier valant convocation. Monsieur Bottani précise que la commune a été sélectionnée comme commune soumise au contrôle du débroussaillage. Des agents de l'ONF et de la DDTM passeront donc contrôler que le débroussaillage a été bien réalisé, sous peine d'amende. A titre d'exemple, 7% des gens contrôlés, à Poulx, se sont vus infliger une amende.

### ***Nettoyage du village :***

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'était pas satisfaite du travail fourni par l'entreprise Océan. Il explique que, depuis l'été dernier, la prestation a été redéployée vers le nettoyage des bords du gardon en saison touristique et occasionnellement dans le village pour des événements ponctuels (fête votive, fête de l'école). Ce fonctionnement sera reconduit cette année.

### ***Mutualisation :***

Monsieur le Maire indique que le contrat pour les photocopieurs arrive à son terme dans 2 ans mais que la société détentrice du contrat souhaite d'ores et déjà le reconduire. La commune préfère attendre une proposition de mutualisation de la CCPG, le but étant d'avoir un seul interlocuteur pour toutes les communes de la CCPG pour les photocopieurs ainsi que pour les contrats de téléphonie.

### ***Poubelle :***

Madame Mollis demande comment il se fait que certaines poubelles vont être pucées et que certains administrés ont reçu des courriers en ce sens.

Monsieur Palay indique que le but de ces nouvelles puces est de géolocaliser les bacs au mieux et pouvoir suivre le travail des équipes qui ramassent les poubelles. En effet, le Sictomu s'est aperçu que les équipes n'étaient pas toujours aux endroits où ils devaient être et faisaient parfois des heures supplémentaires non justifiées. Ils vont profiter de la mise en place des nouvelles puces pour contrôler, lors de certaines levées, que le tri des poubelles a été bien fait. Au cas où les poubelles contrôlées contiennent du verre, du papier ou des recyclables, elles ne seront pas ramassées et un auto-collant sera apposé, signalant à l'administré qu'il se doit de trier pour que sa poubelle soit ramassée. Madame Mollis explique que certaines personnes « squattent » les poubelles des autres en mettant leurs poubelles dans les bacs des voisins par exemple. Elle a donc peur que ce système ne pénalise des gens qui font le tri correctement mais qui se sont vu la poubelle remplie par un tiers. Monsieur le Maire répond à Madame Mollis que la poubelle est censée être rentrée après la tournée de ramassage, et que d'autre part la poubelle peut n'être sortie qu'une fois pleine. Monsieur Bottani ajoute que, dans le centre du village, cela paraît difficile à faire. Madame Revel demande pourquoi ils ne passent pas les poubelles. Monsieur Palay explique que cela demanderait toute une technologie que le Sictomu n'a pas et que, pour le moment, elle a du mal à envisager. Monsieur Palay ajoute qu'un autre problème est soulevé régulièrement au Sictomu, celui des déchets des professionnels qui, n'étant pas ou mal pris en charge, se retrouvent souvent dans la nature. Monsieur Bardoc explique que le pesage et le paiement au poids induirait des camions qui pèseraient, avec des poubelles différentes pour chaque foyer avec système de fermeture sécurisé... Mais aussi pour le SICTOMU une perte de ressources d'environ 12% selon les estimations et déséquilibrerait le budget.

Monsieur le Maire explique que ce qui coûte cher, c'est aussi la masse salariale et que si les gens triaient davantage et ne sortaient pas leur poubelles quasi vides à chaque ramassage, les collectes seraient plus courtes et engendreraient donc des économies.

Monsieur le maire en profite également pour signaler qu'à l'entrée de certains quartiers, dont la voirie est privée et dans lesquels le SICTOMU n'a pas le droit de pénétrer ont été installés des gros containers à poubelle. Il s'agit des quartiers de la Draille et de Loriol notamment.

### Question du public :

Madame Goudet demande où va être mise la stèle cédée à la commune. Les élus lui répondent qu'elle va très probablement rester à l'ancienne Mairie.

Madame Goudet demande, puisque la bibliothèque est communale et que la Mairie achète les livres, quel va être le budget qui y sera consacré ? Cela va-t-il changer quelque chose par rapport aux années précédentes pour la bibliothèque?

Monsieur le Maire lui répond que pour l'achat de livres rien ne change, le budget restera d'environ 700€. Il précise toutefois qu'il est nécessaire qu'un gros désherbage soit fait car, avec l'inventaire fait suite à la mise en réseau, il s'avère que la bibliothèque de Collias possède un fonds beaucoup trop important par rapport à la taille de la bibliothèque et de la commune. Madame Goudet répond qu'elle est bien au courant car elle participe à ce travail de désherbage. Monsieur le Maire l'en remercie.

Mme Goudet demande si la bibliothèque pourra accepter les dons. Monsieur le Maire lui répond que les dons de documents devront être faits à la commune mais que l'association pourra continuer à recevoir des dons financiers si ses statuts le lui permettent, ce qui est couramment le cas des associations.

Monsieur le Maire précise qu'il faut bien distinguer la bibliothèque de l'association qui la gère. Il ajoute que, comme il s'agit d'une bibliothèque municipale, il n'y a pas d'adhésion pour la bibliothèque mais seulement et facultativement pour l'association. On peut utiliser les services de la bibliothèque sans adhérer à l'association, même si cette dernière gère la bibliothèque.

Madame Goudet demande ensuite des précisions sur le projet des parcelles « Bremond » et plus précisément sur les logements réalisés. Monsieur le Maire lui répond que, dans la maison existante, 6 logements sont prévus, 2 par étage. Le projet prévoit également des maisons individuelles, des terrains à bâtir, et un bâtiment collectif de 8 logements. Madame Goudet demande si on pourra avoir une idée du projet. Monsieur le Maire explique que comme cela a été dit durant le conseil, une réunion publique sera organisée quand le projet sera arrêté.

Madame Tavera ajoute que, lundi après-midi, l'assistance sociale était absente pour maladie sans que personne ne l'ait prévenue qu'elle ne recevrait pas le public ce jour-là.

La séance est levée à 20h30.